

L'Association du bassin versant du lac Blue Sea encourage :

La navigation de plaisance sécuritaire, courtoise et écologique



Ce dépliant traite de ski nautique, du remorquage de pneumatiques et de planches de sillage, et de l'utilisation de motomarines, activités populaires pour beaucoup d'entre nous. Le but du document est de proposer des façons de minimiser les effets indésirables de ces activités sur nos amis, nos voisins et l'environnement.

Les sections « Sécurité nautique » du texte reflètent les règles en matière de navigation de plaisance décrites dans le « Guide de sécurité nautique de Transports Canada » (publication TP

511 F - 2011). Conservez une copie de ce guide au chalet et relisez-le chaque année avant de mettre votre bateau à l'eau. N'oubliez pas que la limite de vitesse sur l'eau au Canada est 10 km/h à moins de 30 mètres de la rive.

Notez également que :

- la conduite dangereuse, sans souci ou considération envers les autres, est une infraction au « Règlement sur les petits bâtiments »;
- la conduite dangereuse et la conduite en état d'ébriété constituent des infractions au Code criminel;
- depuis le 15 septembre 2009, les conducteurs doivent avoir à bord leur carte de conducteur d'embarcation de plaisance.

Les sections « **Bons voisins** » décrivent comment on peut faire preuve de courtoisie à l'égard des autres sur le lac.

N'oubliez pas : Si vous êtes témoin de comportement dangereux sur l'eau, n'hésitez pas à en faire part à l'Association du bassin versant du Lac Blue Sea, aux autorités municipales ou à la Sureté du Québec. Un enregistrement vidéo peut servir à bien documenter ce genre de comportement.

MOTOMARINES

Votre embarcation est conçue pour le plaisir, donc allez-y et amusez-vous! Mais, soyez prudent. Une trop grande proportion des accidents de plaisanciers implique les motomarines.

« Sécurité nautique »

- Les conducteurs doivent être âgés d'au moins 16 ans et avoir à bord leur carte de conducteur.
- Il faut un minimum de trois places à bord d'une embarcation utilisée pour remorquer, soit pour le conducteur, pour l'observateur et pour chaque personne remorquée.

« **Bons voisins** »

- Tenez-vous à l'écart des petites embarcations et des nageurs. Il est dangereux de frôler ou tourner autour des canots, kayaks et nageurs.
- Si vous désirez faire des manœuvres acrobatiques, allez au milieu du lac.
- Évitez de vous approcher d'autres bateaux même s'il s'agit de vos parents ou amis.

SKI NAUTIQUE, REMORQUAGE DE PNEUMATIQUES ET DE PLANCHES DE SILLAGE

Si vous vous adonnez à ces activités, la sécurité doit être votre priorité. Si vous naviguez de manière sécuritaire, vous risquez moins de déranger vos voisins.

« Sécurité nautique »

- Si vous remorquez quelqu'un, il faut à bord un conducteur, un observateur et un siège pour chacune des personnes remorquées.
- Le remorquage est interdit lorsque la visibilité est faible ou de une heure après le coucher du soleil jusqu'au lever du soleil le lendemain.
- Les personnes qui se font remorquer doivent porter un gilet de sauvetage approuvé.
- Il faut connaître et respecter les règles sur la priorité de passage.
- On peut quitter la rive à grande vitesse pourvu que ce soit perpendiculairement à celle-ci.

« **Bons voisins** »

- Tenez-vous loin de la limite des 30 mètres de la rive pour éviter les nageurs et les plaisanciers près de la rive.
- Ne menez pas ceux que vous remorquez devant les quais d'autres riverains. Laissez-les aller avant d'atteindre la limite de 30 mètres ou gagnez et quittez votre quai perpendiculairement à la rive. Surveillez et évitez le myriophylle à épi.

- Évitez de passer souvent au même endroit. Variez plutôt votre trajet pour ne pas ennuyer vos voisins.
- Gardez une distance sécuritaire des autres bateaux remorqueurs qui pourraient s'arrêter et changer de cap soudainement.
- Ne remorquez pas près des canots, kayaks, voiliers ou petites embarcations. La vague de votre sillage peut les faire chavirer.
- Concentrez-vous! La majorité des incidents sont causés par des conducteurs inattentifs. Le conducteur doit regarder droit devant lui et l'observateur doit regarder derrière.

Un peu plus sur la planche de sillage

La réglementation actuelle concernant les bateaux de ski nautique a été élaborée en vue d'empêcher les vagues produites d'affecter la rive. La circulation de ces bateaux à au moins 30 mètres de la rive contribue à minimiser l'érosion de la rive en permettant à la vague de se dissiper avant d'y arriver. À noter que la réglementation fédérale actuelle a été élaborée avant l'arrivée des bateaux conçus spécifiquement pour la planche de sillage. La distance de 30 mètres est insuffisante pour les grosses vagues produites par ces bateaux.

« Bons voisins »

- Demeurez à au moins 300 mètres de la rive lorsque vous utilisez ce type de bateau. Les vagues produites peuvent endommager les quais, les embarcations amarrées, la rive et les habitats fauniques.
- Évitez les passages répétés devant les mêmes propriétés. Le bruit peut incommoder vos voisins et la répétition augmente le risque de dommages à l'environnement. Tentez de varier votre trajet fréquemment.

EMBARCATIONS BRUYANTES

Les embarcations dotées d'un échappement à travers la coque avec peu ou pas d'atténuation du bruit sont les plus grandes sources d'irritation des autres sur les plans d'eau.

« Sécurité nautique »

- Les embarcations doivent être munies de silencieux pouvant éliminer les bruits excessifs ou inhabituels et doivent être maintenus en bon état en tout temps.
- Si votre embarcation n'est pas munie d'un silencieux, l'échappement doit se faire à travers le centre du propulseur, ou sous l'eau à moins d'être à plus de 8 km de la rive.
- Dans le cas de hors-bords et semi-hors-bords, l'échappement doit se faire au centre du propulseur ou sous de la plaque de cavitation.

« Bons voisins »

- Réduisez le bruit de votre moteur. Un moteur bruyant nuit à la tranquillité de ceux qui vous entourent. Aidez tout le monde à profiter du lac en agissant en plaisancier prévenant.
- Comme pour les systèmes d'échappement direct qui sont interdits, les embarcations ne devraient pas être munies de systèmes audio conçus ou installés de manière à ce qu'ils soient entendus à l'extérieur de l'embarcation. La musique forte à la fois sur l'eau et sur la rive peut être une source importante de friction entre voisins.

NAVIGATION ÉCOLOGIQUE

- Avant le lancement, nettoyez à fond le bateau et la remorque, loin du bord de l'eau. Utilisez du savon seulement sur terre, loin du lac. Une fois le bateau à l'eau, oubliez les nettoyeurs et utilisez la bonne vieille huile de bras.
- Cirez la coque au moins une fois par saison.
- Quand vient le temps de choisir des produits de nettoyage, recherchez la certification « EcoLogo » - une marque enregistrée d'Environnement Canada.
- En sortant votre bateau de l'eau, enlevez tout débris et nettoyez la cale, toujours loin de l'eau.
- Envisagez de remplacer votre vieux moteur deux temps par un modèle à faibles émissions. Adaptez la puissance du moteur à la taille du bateau. Faites la mise au point du moteur et gardez-le en état tout l'été.

- Soyez un plaisancier écologique – ne faites pas de remous au fond du lac ou des vagues qui peuvent éroder la rive (ne naviguez pas à plus de 10 km/h à moins de 30 mètres de la rive et n'utilisez pas votre bateau à planche de sillage à moins de 300 m de la rive).
- Demeurez à bonne distance de la faune. Les huards jeunes et adultes sont particulièrement sensibles aux vagues et aux hélices.
- Évitez les endroits où il y a du myriophylle et d'autres plantes aquatiques. Le hachurage de ces plantes par les hélices et les turbines contribue largement à leur propagation.
- Économisez du carburant en éteignant votre moteur lorsque le bateau est ancré, flottant librement ou amarré au quai.
- Évitez les déversements de carburant en utilisant ou installant un dispositif qui prévient les débordements par l'évent du réservoir. Remplissez le réservoir lentement et à seulement 90 % de sa capacité. Comme le carburant augmente en volume avec la chaleur, l'espace dans le réservoir aidera à prévenir les déversements quand la température monte.
- Débarrassez-vous correctement des produits dangereux servant à l'entretien et à l'utilisation de votre bateau. Consultez la réglementation locale pour les lignes directrices spécifiques.
- Gardez la cale propre. Envisagez l'utilisation de produits de bioremédiation tel que BIO-SOK pour décomposer les hydrocarbures.
- Gardez vos déchets à bord et ne jetez jamais dans le lac des mégots de cigarettes, du fil de pêche ou tout autre déchet. Recyclez le plastique, le verre, le métal et le papier.

Ces conseils écologiques sont tirés d'articles de « Cottage Life » www.cottagelife.com et de « Discover Boating » www.discoverboating.ca

L'Association du bassin versant du lac Blue Sea remercie les représentants de l'Association du Lac St-Pierre pour leur générosité et leur inspiration dans le cadre de la préparation de ce dépliant.

Juillet 2012